

Réponse au postulat de M. Jacques Pernet

« Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy »

Rapport-préavis N° 2026 / 01

Lausanne, le 8 janvier 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

L'édition Lausanne Jardins 24 a investi les rives du lac. Parmi les œuvres iconiques de cette édition, les « lignes de bains olympiques », couloirs de nage installés sur le lac, représentent certainement l'une des œuvres qui a connu le plus de succès auprès de la population. La demande du postulat est d'étudier les possibilités de pérenniser cette installation pour les années à venir.

Le présent rapport-préavis participe à la mise en œuvre des objectifs suivants du programme de législature :

4. Des espaces publics transformés & agréables
8. Du sport pour toutes & tous

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Jacques Pernet « Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy », déposé le 28 août 2024 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 septembre 2024. Le postulat demande d'étudier la possibilité de pérenniser cette installation pour que la population puisse en bénéficier les années à venir.

3. Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy »

Les lignes de bains avaient été mises en place pour la manifestation Lausanne Jardins 24 à travers une autorisation temporaire pour trois mois en dehors des zones de baignades officielles. La nouvelle zone de baignade le long des quais d'Ouchy a depuis été validée et les lignes de bain peuvent désormais être installées sans autres autorisations à l'intérieur de ces périmètres de nage.

Les flotteurs ont été achetés à la fin de la manifestation. Les services de la Ville se sont organisés pour gérer l'hivernage, le nettoyage et l'entretien afin de pouvoir le réinstaller. Une première réinstallation a eu lieu à l'été 2025 et sera reconduite les années à venir.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Jacques Pernet « Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy ».

Concernant les autres jardins de la manifestation, 21 jardins sur 40 sont concernés par différents types de pérennisation, soit près de 50% des installations de l'édition 2024.

4. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

5. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville, ni sur le budget de fonctionnement.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2026/01 de la Municipalité, du 8 janvier 2026 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexe : liste des jardins pérennisés



Lausanne jardins 2024

Jardins pérennisés

A.01	Rivière augmentée	Démontage de la brumisation et stockage dans des locaux de la Ville.
A.02	EAUtopia	La sculpture de la Girafe a été installée dans le nouveau biotope créé dans le parc de la Gottetaz.
A.03	Jardin d'Aisance	Le jardin bordant l'installation est maintenu et sera entretenu par la Ville aussi longtemps que possible, selon son évolution.
A.07	L'Arête	Dans l'attente du retour formel du Canton, l'œuvre est maintenue et entretenue par la Ville, aussi longtemps que possible, selon son évolution.
A.08	Paysages disparus	Les îles Forel : dans l'attente du retour formel du Canton, l'installation est maintenue et contrôlée par la Ville.
B.01	Pierrot	Installation conservée. La Ville a l'intention de déployer, à terme, cette installation aux abords des zones de baignade, notamment dans le secteur de Vidy (Esplanade des cantons et Jetée de la Compagnie). L'œuvre sera également proposée dans le catalogue d'un fournisseur de mobilier urbain.
B.05	Jardin de circulation	L'installation est conservée et entretenue par la Ville.
B.06	Recto-versant	L'œuvre est démontée et offerte au musée du Léman.
B.07	Flon Bleu	Une prairie fleurie est semée et sera entretenue par la Ville jusqu'à une plantation forestière.
B.08	Au-dessus du gazon le brouillard	Les biotopes sont conservés et entretenus par la Ville aussi longtemps que possible selon leur évolution.
B.09	Rives oubliées	Le jardin est conservé et entretenu par la Ville aussi longtemps que possible selon son évolution.
C.01	Bateaux de-ci, de-là	Le mobilier est conservé et entretenu par la Ville aussi longtemps que possible selon son évolution.
C.02	Nature contre-culture	L'installation est conservée. Des plantations complémentaires seront effectuées durant l'hiver 2025-2026.
C.07	L'heure du grève	Le jardin est partiellement démonté. Un aménagement comprenant des surfaces dégrappées et des plantations pour l'hiver 2025-2026 sera proposé.

C.09	Mél-Usine	Le jardin a été démonté le 28.02.2025. En effet, la zone qui devrait accueillir cette installation est nécessaire à la tenue de grandes manifestations à Bellerive, ainsi que pour le Luna Park et le cirque. Lors d'événements sportifs ou autres, elle permet d'absorber certaines surcapacités.
C.12	Le Jardin d'Eole	L'installation est conservée. Les frais d'adaptation du boîtier technique et la pose d'un panneau d'information sur la potabilité de l'eau seront financés par les fonds de Lausanne-jardins. La responsabilité et l'entretien sont assurés par la Ville.
D.01	Revivre	Les hamacs et le sol de chute en copeaux sont conservés et entretenus par la Ville aussi longtemps que possible selon leur évolution.
D.03	Bains olympiques	L'installation a été repositionnée dans la zone de baignade, plus à l'ouest que l'emplacement originel, pour l'été. La dépose hivernale, la maintenance et la remise en place les prochaines années sont assurées par la Ville, qui se charge aussi du stockage et du nettoyage des lignes. Cette proposition répond ainsi au postulat de Jacques Pernet - Pérenniser la piscine en eau ouverte au large du Quai d'Ouchy (POS24/037).
D.04	Affleurement	La plantation est conservée et entretenue par la Ville.
D.06	Cercle des oiseaux	L'installation est conservée et entretenue par la Ville. La passerelle sur laquelle le cercle est actuellement fixée est provisoire et vouée à être remplacée. Ainsi les travaux de réalisation du nouvel ouvrage nécessiteront le retrait de l'installation aux frais de la Ville. Aucun remontage du cercle n'est programmé après le remplacement de la passerelle.
P.10	Passons l'éponge	L'installation est conservée et formellement remise à Plateforme 10. La Ville l'entretient contre paiement.